



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

Commission Plénière 17H45 - Séance Publique 18H00

PROCES-VERBAL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 Décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Mme Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, J. CONTENTIN, LM. TILLIER, C. HELENNE, , E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, D. VAUTIER, JM. BERNAUS, Arrivée de M. SALZET à la Délibération N°2

ABSENTS REPRESENTES : A. DIDIER a donné pouvoir à D. MULLER, JC. GAUDE a donné pouvoir à P. ROBERT, E. RENAULT a donné pouvoir à F. LOUIS, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à S. OUTIN, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT, N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.

ABSENT : A. PERCHEY, JM. KALAJDJIAN

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR

**Information au CM de la démission de son poste de maire adjoint et de conseiller communautaire de JC. GAUDE
Résultats des élections professionnelles et membres du Comité Technique**

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Septembre 2022
- 2 Recensement de la population 2023 : Recrutement et Rémunération des Agents Recenseurs
- 3 Modification des tarifs municipaux
- 4 Autorisation de signature avec le groupement EXO et NUI pour la Maison de la Commune
- 5 Délibération de principe pour la création d'une future agence postale communale
- 6 Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (cf Annexe 1)
- 7 Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023 à hauteur de 25 % des crédits du budget 2022
- 8 Autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR-DSIL 2023 pour la création de la Maison de la Commune
- 9 Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre du contrat de territoire 2022-2026 pour la construction de la Maison de la Commune
- 10 Adoption des tarifs 2023 de la SPL de Développement Territorial et Touristique du territoire de Deauville. (cf Annexe 2)
- 11 Société Publique Locale de Développement Territorial et Touristique du territoire de Deauville - Rapport des membres du Conseil d'administration

DELIBERATION N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Septembre 2022, dont un projet a été transmis par courriel en date du 9 Décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Septembre 2022



DELIBERATION N°2
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 :
RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

F. LOUIS présente le projet de délibération.

Afin de procéder au recensement de la population, la commune doit créer 12 à 13 emplois vacataires afin de recruter 12 à 13 agents recenseurs et doit déterminer les modalités de rémunération des agents recrutés pour la réalisation de cette opération de recensement, qui débutera le 19 janvier 2023.

Chaque commune est responsable de l'exécution du recensement sur son territoire et doit, pour ce faire, procéder au recrutement d'agents recenseurs.

L'INSEE versera une dotation à la Ville, en fonction du nombre de logements et d'habitants, fixée à 8234 € pour 2023.

Compte tenu du chiffre de la population de TOUQUES issu du dernier recensement de 2017, il est proposé de maintenir le découpage de la Ville en 12 secteurs et de recruter autant d'agents recenseurs, jusqu'à 13, pour faire face aux défections notamment de dernière minute. Ces derniers seront rémunérés directement par la Ville, sous la forme de vacations.

En conséquence, nous vous proposons que la rémunération des agents recenseurs soit calculée sur une base forfaitaire au nombre de logements enquêtés, et d'habitants recensés et comprenne en outre diverses indemnités forfaitaires pour participation aux deux demi-journées de formation, réalisation de la tournée de reconnaissance, ainsi qu'un complément de rémunération à proposer en cours de collecte et des primes incitatives, compte tenu de notre expérience des difficultés rencontrées et dans l'intérêt de l'exhaustivité de la collecte et du bon achèvement de cette mission :

Il est proposé d'adopter les montants de rémunération nette suivants :

| | |
|--|---|
| Un logement enquêté | 2.5 € |
| Un habitant permanent recensé | 1.2 € |
| Un logement non enquêté | 0.25 € |
| Une demi-journée de formation | 23 € |
| Une tournée de reconnaissance qualitative Malus, si tournée de reconnaissance non qualitative | 130 € Moins 30 € |
| Agent aidant dans un autre secteur que celui qui lui était affecté initialement, ou dans la distribution de documents d'information à la population ou accompagnant d'autres agents recenseurs (formation individuelle, transfert d'expérience/compétence sur la collecte ou la tournée de reconnaissance) | Jusqu'à 50 € en sus <i>(non cumulable avec autres compléments ci-dessous)</i> |
| Agents aidant dans deux (ou plus) autres secteurs que celui qui lui était affecté initialement | Jusqu'à 80 € en sus <i>(non cumulable avec autres compléments ci-dessus et ci-dessous)</i> |
| Complément pour avoir débloqué des situations difficiles ou avoir eu à gérer des difficultés importantes et extérieures (refus répété d'obtention des moyens d'accès aux immeubles, secteur de périmètre étendu) | Jusqu'à 30 € en sus <i>(non cumulable avec autres compléments ci-dessus)</i> |
| Prime pour tenue de carnet de Tournée | Jusqu'à 20 € |
| Prime de déplacement | Jusqu'à 100 € |

| date de constat du taux d'avancement | Objectif à atteindre | prime nette si objectif atteint |
|--|------------------------------|---------------------------------|
| 28 Janvier | 35 % des logements enquêtés | 35 € |
| 4 Février | 65 % des logements enquêtés | 30 € |
| 11 Février | 85 % des logements enquêtés | 25 € |
| 18 Février | 100 % des logements enquêtés | 10 € |
| Bonus si obtient des réponses par internet pour plus de 50 % des logements principaux | | 40 € |
| Bonus supplémentaire si obtient des réponses par internet pour plus de 65 % des logements principaux | | 20 € |

M. PERSUY demande si la dotation de l'INSEE couvre les frais de mise en place du recensement, F. LOUIS lui répond que le coût global du recensement sera certainement supérieur à la dotation reçue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le recrutement de 12 à 13 agents recenseurs vacataires.
- **ADOpte** le montant des rémunérations nettes tel qu'indiqué ci-dessus



DELIBERATION N°3 **MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX**

Mme le Maire présente le projet de délibération en précisant que la majorité des tarifs restent inchangés et que la délibération ne porte que sur les nouveaux locaux.

La délibération des tarifs municipaux applicables adoptée lors de la séance du 15 Septembre 2022 nécessite une nouvelle modification pour y intégrer trois nouveaux tarifs relatifs à :

- La Salle du Lavoir dernièrement rénovée, qui est susceptible d'être louée pour les associations à titre gratuit ou pour d'autres tiers comme les syndics au tarif de 120€ et 60€.
- L'Ecole de Théâtre « Chez Colette », sise Salle Nathalie Poulain, cette année la Commune a pris en charge les travaux de rénovation et Mme le Maire propose un tarif de 150 € mensuel, car pour la Commune une école de Théâtre est un véritable plus, ce tarif sera révisable pour les années à venir.
- La maison du 100 rue Louvel et Brière destinée à accueillir prochainement un caviste.

P. PERSUY demande de que représentent les 150€ demandés pour la mise à disposition de la Salle Nathalie Poulain : Est-ce une utilisation exclusive ? Comprennent-ils les abonnements d'eau et d'électricité ?

Mme le Maire lui répond que ces 150€ couvrent les frais de base et, en ce qui concerne l'exclusivité, elle est sous leur responsabilité, s'ils souhaitent faire travailler d'autres intervenants, ils en ont la possibilité (comme la demande qui leur a été transmise pour des cours de piano, par exemple).

P. PERSUY émet un doute quant à la justesse de ce tarif, en précisant qu'à priori la Commune supportera des frais supplémentaires aux sommes reçues et précise que comme ce tarif sera révisable à la hausse pour les années à venir, il serait préférable de notifier le tarif réel et de préciser que pour cette année ils bénéficieront d'un tarif remisé ou tout du moins de justifier ce tarif préférentiel.

P. ROBERT lui précise que des activités scolaires et périscolaires sont également organisées par cette association et M. CONTENTIN explique que cette association bénéficie, comme toutes les associations Touquaises de tarifs spécifiques de mise à disposition des locaux, la seule différence est que « l'exclusivité » implique une tarification de la salle que les autres associations n'ont pas. Ils seront les seuls à payer une redevance à la Commune.

Mme le Maire précise que cette offre culturelle sur la Commune d'une école de Théâtre est un plus, car elle n'existe ni sur Deauville, ni sur Trouville. Ce sont des professionnels, il faut donc attendre comment va se développer leur activité.

P. PERSUY demande si une convention a été signée avec cette association, qui met en évidence l'engagement d'animer des activités périscolaires, Mme le Maire lui répond par l'affirmative et M. CONTENTIN lui précise que cette association doit répondre aux mêmes obligations que les autres, à savoir assurer des activités périscolaires, des représentations et toujours mettre en valeur l'image de Touques.

Il est demandé de bien vouloir approuver la création de ces nouveaux tarifs.

| Les Tarifs indiqués sont TTC, un prorata pourra être appliqué selon la durée d'utilisation. | | | |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| LOCATION SALLE DES FETES | | 2022 | 2023 |
| ASSOCIATIONS TOUQUAISES- Une location gratuite/an | Journée | 60 € | 60 € |
| | week end | 96 € | 96 € |
| AUTRES ASSOCIATIONS | Journée | 264 € | 264 € |
| | week end | 504 € | 504 € |
| PARTICULIERS OU ENTREPRISES | Journée | 360 € | 360 € |
| | week end | 600 € | 600 € |
| Une caution de 750 € et une caution ménage de 72 € seront demandées à chaque utilisateur de la Salle des Fêtes | | | |
| LOCATION SALLE DANIEL MARSON | | 2022 | 2023 |
| ASSOCIATIONS TOUQUAISES | journée | gratuit | gratuit |
| PARTICULIERS OU ENTREPRISES | Journée | 120 € | 120 € |
| | ½ journée | 60 € | 60 € |
| LOCATION SALLE DU LAVOIR | | 2022 | 2023 |
| ASSOCIATIONS TOUQUAISES | Journée | | gratuit |
| PARTICULIERS OU ENTREPRISES | Journée½ | | 120 € |
| | journée | | 60 € |
| Une caution pourra être demandée à chaque utilisateur de la Salle Marson et Salle du Lavoir et fixée dans la convention de mise à disposition | | | |
| LOCATION SALLE NATHALIE POULAIN | | 2022 | 2023 |
| THEATRE « CHEZ COLETTE | Mensuel | | 150 € |
| PARTICIPATION AUX FRAIS DES BATIMENTS | | 2022 | 2023 |
| <i>Tarifs modulables en fonction de la durée d'utilisation et précisés par convention.</i> | | | |
| PRESBYTERE | annuel | 3 600 € | 3 600 € |
| GALERIE DES CREATEURS ou Espace culturel | annuel | 2 500 € | 2 500 € |
| LE PETIT PIERRE- 10 PLACE SAINT PIERRE | annuel | 6 000 € | 6 000 € |
| 73, RUE LOUVEL ET BRIERE | annuel | 3 600 € | 3 600 € |
| 75, RUE LOUVEL ET BRIERE (175€/mois) | annuel | 2 100 € | 2 100 € |
| 2, RUE SCHAEFFER | annuel | 6 000 € | 6 000 € |
| 100 RUE LOUVEL ET BRIERE | mensuel | | 400 € |
| LOCATION GYMNASSE LEVILLAIN | | 2022 | 2023 |
| ASSOCIATIONS | Journée | 150 € | 150 € |
| | ½ journée | 80 € | 80 € |
| ENTREPRISES | Journée | 200 € | 200 € |
| | ½ journée | 100 € | 100 € |
| JARDINS COMMUNAUX | | 2022 | 2023 |
| TOUQUAIS | annuel | 130 € | 130 € |
| NON TOUQUAIS | annuel | 200 € | 200 € |
| REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC | | 2022 | 2023 |
| TERRASSE (occupation permanente ou saisonnière) | annuel | 25 €/M ² | 25 €/M ² |
| FOIRE AUX GRENIERS ET BROCANTE | | 4,5 €/m linéaire | 4,5 €/m linéaire |

| | | | |
|--|--------------|-------------|-------------|
| FORFAIT PLACE LEMERCIER | | 300 €/dim | 300 €/dim |
| | | 500 €/we | 500 €/we |
| VISITES GUIDEES | | 2022 | 2023 |
| INDIVIDUELS | | 3 € | 3 € |
| GROUPE (à partir de 8 personnes) | | 2 € | 2 € |
| TARIFS ADAPTABLES par MANIFESTATION | | 2022 | 2023 |
| Suite au conseil de la Trésorerie, pour les manifestations prises en charge par la Ville, il est proposé de fixer une fourchette de tarifs. Le prix exact pourra être fixé par arrêté municipal si nécessaire. Dans un souci d'attractivité, la gratuité peut s'appliquer pour certaines manifestations culturelles. | | | |
| MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES PAR LA VILLE (théâtre..) | | de 5 à 15 € | de 5 à 15 € |
| CONCERTS EGLISE ST PIERRE/ST THOMAS | | de 5 à 20 € | de 5 à 20 € |
| ALIMENTATION s/Manifestation | | de 2 à 18 € | de 2 à 18 € |
| BOISSONS s/ manifestation | | de 1 à 5 € | de 1 à 5 € |
| CIMETIERE | | 2022 | |
| Concession cinquantenaire (2,40m2) | pleine terre | 500 € | 500 € |
| Concession cinquantenaire (2,40m2) | caveau | 800 € | 800 € |
| Concession trentenaire (2,40m2) | pleine terre | 300 € | 300 € |
| Concession trentenaire (2,40m2) | caveau | 450 € | 450 € |
| Columbarium- concession 15 ans | | 450 € | 450 € |
| Columbarium- concession 30 ans | | 650 € | 650 € |
| Accès au Jardin du souvenir | | gratuit | gratuit |
| Droit de dispersion des cendres | | gratuit | gratuit |

| | | NOV à AVRIL | | MAI à OCT | |
|---------------------------|---|-------------|----------|-----------|------------|
| | | MENSUEL | 6 MOIS | MENSUEL | 6 MOIS |
| ATELIERS D'ART | 1 | 105,00 € | 630,00 € | 175,00 € | 1 050,00 € |
| | 2 | 105,00 € | 630,00 € | 175,00 € | 1 050,00 € |
| | 3 | 105,00 € | 630,00 € | 175,00 € | 1 050,00 € |
| | 4 | 125,00 € | 750,00 € | 227,00 € | 1 362,00 € |
| | 5 | 63,64 € | 381,84 € | 96,36 € | 578,16 € |

Dans le cadre de la délégation du Maire attribuée le 25/09/2020 et la possibilité de louage, les loyers sont fixés par bail ou convention tels le 74 rue Louvel, la Ferme, La poste...

En fonction du contexte sanitaire et afin de maintenir l'attractivité du centre bourg, ces tarifs peuvent être amendés sur décision de Mme Le Maire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} Janvier 2023, cette délibération annule et remplace les précédentes.



DELIBERATION N°4
AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE GROUPEMENT EXO et NUI
POUR LA MAISON DE LA COMMUNE

D. MULLER présente le projet de délibération.

Vu la volonté de l'équipe municipale de créer une maison communale au 84, 86, 88 rue Louvel et Brière, avec de multiples objectifs :

1. Mettre en conformité le CCAS avec les conditions d'accueil des PMR,
2. Créer un pôle social où se tiendront les permanences des différentes structures du champs social (CAF, Planning Familial, UDAF, CARSAT, Médiateurs, PLIE, Mission locale...),

3. Créer des cellules commerciales en centre-ville à proximité d'un parking pour redynamiser l'activité du centre historique qui a été très impactée par le développement de la zone commerciale et des supermarchés,

4. Transférer le bureau de poste existant place Lemer cier pour en assurer la pérennité avec une transformation en agence postale avec conservation du seul distributeur de billets encore présent en centre-ville,

5. Améliorer l'offre de bureaux permettant d'accueillir des activités tertiaires et éventuellement médicales (généralistes, dentiste, paramédical...),

6. Créer un pôle associatif où pourront dérouler réunions et activités associatives,

7. Créer une offre de logements pour les saisonniers,

8. Réduire les charges de fonctionnement des services et activités concernées par leur implantation dans un bâtiment à haute performance énergétique,

9. Créer un « pôle vélo » en centre-ville par l'accueil d'un atelier vélo, de place de stationnement sécurisées et un point de rendez-vous et de départ vers les circuits touristiques cyclables du territoire de la 4CF,

Vu le dialogue compétitif lancé au printemps 2022 avec trois cabinets d'architectes afin d'accompagner la Collectivité sur cette opération d'aménagement,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre en date du 22/09/2022 de retenir le groupement constitué du cabinet d'architecte *Exo* et de l'entreprise d'ingénierie *NUI* pour la rédaction du Permis de Construire, la réalisation des études et la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la Maison de la Commune, il est demandé d'approuver cette décision, pour un taux d'honoraires de 8,5% du montant total des travaux estimé à 5,5 M €,

Mme le Maire précise qu'une réunion sera organisée courant Janvier avec les Architectes de ce cabinet qui actuellement travaillent avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la présentation du futur projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- - **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer l'offre du groupement constitué du cabinet d'architecte *Exo* et de l'entreprise d'ingénierie *NUI*.



DELIBERATION N°5
DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION
D'UNE FUTURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mme le Maire présente le projet de délibération et précise qu'il est important de favoriser le passage dans cette future maison de la Commune par la création d'un bureau de tabac et d'une agence postale qui permettra à des personnes, même extérieures à Touques de venir dans la Commune. L'installation d'un local vélo va aussi dans ce sens et fera l'objet de subventions pour sa réalisation, tout comme l'agence postale.

Face à la réduction ces dernières années de l'amplitude d'ouverture du bureau de Poste communal et le risque à moyen terme d'une fermeture définitive de ce dernier, la Ville s'est rapprochée ces derniers mois de la Direction Régionale de La Poste pour étudier les possibilités de maintenir ce service public dans notre Commune. La future Maison de Commune va permettre, dans le cadre d'un partenariat qui se traduira par la signature d'une convention de 9 ans (renouvelable une fois), d'y implanter une agence postale communale. La Direction régionale nous ayant indiqué que de nouvelles modalités contractuelles moins favorables aux Collectivités allaient entrer en vigueur à partir de 2023, il vous sera demandé de bien vouloir approuver le principe de création d'une agence postale communale dans le futur bâtiment de la Maison de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le projet de création et d'implantation d'une future agence postale communale dans l'enceinte de la future Maison communale.



DELIBERATION N°6
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
(CF ANNEXE 1)

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Après deux années de Covid, 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans avec une estimation de plus de 6 %. Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux énergies, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre.

Malgré ce contexte économique, l'Etat a dévoilé ses objectifs dans le projet de loi de finances (PLF) 2023, qui se définit en trois axes, à savoir protéger les ménages, soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques et une volonté affichée d'un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à horizon 2027.

Ces objectifs nationaux entraînent nécessairement des conséquences au niveau local.

L'obligation de l'Etat à se réformer, le « quoiqu'il en coûte » des deux dernières années de crise sanitaire, la dette abyssale, la remontée des taux d'intérêts ainsi que l'objectif à revenir à un déficit de 3% du PIB en 2027, vont avoir de lourdes conséquences sur les finances des Collectivités.

A notre niveau, l'exigence et la prudence quant à la maîtrise des dépenses et de la dette, opérées les années précédentes, étaient dans l'ère du temps et loin d'être un dogme pessimiste, ce n'était que pure logique face à un Etat qui a organisé une main mise directe ou indirecte sur les recettes.

Avec « la main basse » sur les principales recettes, opérée par l'Etat et ce, depuis plusieurs années, contenir les dépenses était la seule réponse à notre portée, afin de maintenir un résultat de fonctionnement annuel suffisant et nous assurer ainsi, une trésorerie indispensable pour nos projets futurs.

Pour ce faire, l'Etat avait déjà capté la plupart des recettes, il ne restait plus qu'à contraindre les dépenses, c'est chose faite dans le projet de loi de finances, « l'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (uniquement sur le budget principal) égal à l'inflation diminuée de 0,5 point », la règle est maintenant fixée et pour l'instant, va être vérifiée pour les plus grandes collectivités mais va s'étendre à n'en point douter, très rapidement, avec sanction financière à la clé quant à l'obtention de subventions.

Face à cette conjoncture inflationniste et devant des recettes en berne, 2023 va nous imposer une extrême vigilance financière quant à la bonne tenue du résultat de fonctionnement de l'année et sans doute de nombreux arbitrages pour y parvenir.

La crise de l'énergie et l'inflation nous rappellent brutalement combien sans recettes évolutives, l'équation d'équilibre du budget va devenir très ardue à résoudre et les investissements seront sans nul doute impactés.

Mme Le Maire passe la parole à P. Robert.

Les résultats définitifs 2022 ne sont pas connus à ce jour. L'estimation a été faite sur la base du réel au 31/10/22, cependant quelques tendances se dessinent déjà.

Par prudence et afin que les services continuent de fonctionner normalement et ce, jusqu'à la fin de l'année, nous avons laissé des marges de sécurité sur les différents postes et sommes en attente de règlements de la CAF, des taxes additionnelles aux droits de mutation qui dépendent, pour ces dernières, des ventes de biens immobiliers sur la Commune de Touques et ne sont donc pas prévisibles et peuvent réserver une bonne surprise.

-Sur 2022, on constate une augmentation des dépenses courantes d'environ 10%

-Une autre augmentation en 2023 est à prévoir, principalement sur les énergies, d'environ 150 000 €, l'incertitude sur les énergies est totale quant à 2024 et laisse envisager une autre augmentation. Ce qui suppose qu'un certain nombre de décisions sera à prendre, notamment sur les équipements.

- Au niveau salaires, l'augmentation indiciaire de 3.5 % décidée par l'Etat au 1^{er} juillet, va avoir un impact d'environ 60k€/an en année pleine.

- Section de Fonctionnement - perspectives au 31/12/2022

| | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| ○ Dépenses de Fonctionnement : | 4 500 000 € |
| ○ Recettes de Fonctionnement : | 5 200 000 € |
| ➤ Résultat de Fonctionnement estimé : | + 700 000 € (+ 1 039 k€ N-1) |
| ➤ Report n-1 | 2 146 270 € |
| ➤ Résultat cumulé estimé | +2 846 270 € |

M. ROBERT précise que si on veut continuer à investir, il faut un résultat de fonctionnement au minimum aux alentours de 1 000 000 €, 700 000€ constitue déjà un chiffre qui nécessite des mesures.

- Section d'Investissement - perspectives au 31/12/2022 (hors restes à réaliser)

| | |
|-------------------------------|-------------|
| ○ Dépenses d'Investissement : | 2 400 000 € |
| ○ Recettes d'Investissement : | 1 900 000 € |
| ➤ Résultat invest estimé : | - 500 000 € |

En 2022, Les dépenses d'équipements vont représenter au global environ 1 400 000 € (hors restes à réaliser) :

1- **La partie « frais d'études »** porte principalement sur les grands projets en cours :

- Grenier à Sel : permis de construire validé et les travaux devraient pouvoir commencer en 2023.
- Maison Communale qui sera située du 84 au 88 rue Louvel Brière, offre un emplacement de choix en plein cœur de Bourg et se veut créer un espace dynamique et attractif.

Afin de récolter le maximum de projets et d'idées, un dialogue compétitif a été mis en place permettant à plusieurs cabinets d'architectes d'y répondre, avec un cahier des charges défini par les Elus, demandant un espace commerces au rez-de-chaussée, de bureaux pour le CCAS et permanences, de salles de réunions modulables, de logements saisonniers, des bureaux et salles à destination de professions libérales, le tout dans le respect de l'architecture du Village.

Ce dialogue a été très fructueux et à la suite un seul projet a été retenu.

- L'aménagement du Parc des Valasses, qui est fait, en partage de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, vise à recréer, dans le cadre du développement durable, un véritable poumon vert aménagé mettant en valeur cet espace naturel existant principalement dans sa partie haute. En débusant les Valasses sur la partie basse et en réaménageant le parc, c'est aussi faire la part belle, aux familles, aux vélos, aux piétons, afin de pouvoir regagner le centre bourg en traversant un écrin de verdure.

2- **La partie « équipements »** :

- Afin de développer la vitalité du centre bourg et le Quartier des Arts, nous avons acquis sur nos fonds propres le « 10 place St Pierre », ainsi que le « 2 rue Schaeffer » via un portage financier avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), pour une durée de 5 ans maximum. Ce portage n'a donc pas d'impact en trésorerie immédiatement, il s'agit d'un engagement hors bilan. L'acquisition financière aura lieu au terme de la convention (215k€).

- Avons procédé à une création d'allées du Cimetière, parking et caniveaux et procéder à la réfection des portails du cimetière.

- -Avons mis en service le nouveau centre de loisirs aux Ecoles en rénovant et mettant aux normes les salles dédiées. Après les visites d'homologation, le centre a pris ses quartiers pour l'été 2022, les enfants et l'équipe d'animation ont trouvé très rapidement leurs marques.

- Avons rénové la statue de la « Vierge » de l’Eglise Saint Thomas ainsi que les gravures du Monument aux Morts.
- Concernant l’Eglise Saint Thomas, de grosses fissures sont apparues dans la Nef en fin d’année dernière, une étude a été commandée l’an passé et l’église a été placée sous surveillance par le biais de capteurs pendant une année. Les conclusions de l’étude vont prochainement intervenir mais pour l’instant, aucune inquiétude quant à des fissures liées à des mouvements de sols ou de structure même du bâtiment, une rénovation des gouttières et des plâtres abimés sera à prévoir.
- Avons créé des allées en pavés et accessible PMR autour de l’Eglise Saint Pierre ainsi que vers le presbytère rendant à ces lieux un cachet authentique.
- Le changement de toiture du presbytère est en cours.
- Avons effectué des travaux de rénovation salle Nathalie Poulain, Mr Meyniac compositeur et auteur reconnu de pièces de théâtre à succès, a souhaité créer une école de Théâtre Touquaise, c’est donc un nouvel espace complètement rénové et dédié au Théâtre.
- Avons commandé des épis de faitage pour la Mairie et la Halle
- Avons commencé la rénovation du Logement à côté de la Salle du lavoir
- La salle du lavoir a été mise en service
- Jardins communaux, avons poursuivi le remplacement des chalets et avons commandé la réfection de trois allées et installation de drainage et réseau d’eaux pluviales.
- Avons acquis des estrades portables légères pour le service animation ainsi que des tables et chaises.
- Avons renouvelé 4 ordinateurs pour les services de la Mairie ainsi qu’un équipement pour une classe en vidéo projecteur et ordinateur.
- Avons procédé à des travaux pour l’ouverture d’une nouvelle classe coté primaire ainsi que pour la salle des Enseignants et crée des bacs de jardinage pour les Enfants.
- Avons acquis du matériel divers pour les services techniques dont une remorque, un épandeur pour sel, débroussailleuse, souffleur...et effectué un passage en Led au niveau des services techniques.
- Avons procédé au renouvellement partiel de corbeilles de rue, bornes incendie, tables pique-nique, bancs, panneaux voirie.
- Avons finalisé le ponton des bords de la Touques, sommes en attente de l’arrêté autorisant la mise en service par le Syndicat du bassin mixte versant de la Touques.
- Avons poursuivi la rénovation des panneaux d’information de la Ville et l’acquisition de pupitres dans le cœur historique de la ville.
- Avons finalisé les travaux pour réhabiliter l’Annexe Mairie au 1^{er} étage, création d’un open-space.
- Avons réalisé des plantations au parc des Valasses et autour de la Mairie.
- Avons mis en service les caméras de ville et centralisé leur lecture en Mairie.
- Concernant la voirie, nous avons effectué des travaux de rénovation rue Louvel et Brière, la Fosse fournie, av Rollon, ch du Haut Bois, Cour Miocque, rue des Mésanges, giratoire éléphant bleu, chemin Marais, une reprise de voirie également coté parking Leclerc, rue Lecordeur, reprise sur le trottoir rue Jean Monnet ainsi que des travaux sur le réseau des eaux usées Quai Montrival et rue Saint Andréasberg.
- Avons prévu un agencement de filets de protection ballon et buts au niveau du parc Wacognes cour Miocque.
- Avons acheté du mobilier armoire forte en Mairie, meubles de cuisine à l’école maternelle, mobilier pour les élections.
- Nous sommes en étude sur les chauffages et plus particulièrement souhaitons commencer par la Mairie et les Services Techniques. Les autres bâtiments vont suivre.

Le projet d’extension de la Salle des fêtes est toujours à l’étude, la consultation en marché public n’ayant rien donné et les devis reçus à part, étant à un prix prohibitif, nous relançons un nouveau permis de construire.

Pour l'heure, nous avons obtenu 121k€ de subventions, cependant le délai entre le dépôt du dossier et l'accord préfectoral peut s'étaler sur 2 exercices. Il est à noter que pour obtenir une subvention, aucun engagement préalable ne doit être signé.

En 2023, les principaux investissements prévus sont :

- Le permis de réhabilitation du Grenier à sel et son Manoir étant intervenu en 2022, les travaux vont débiter en 2023. Le projet chiffré à env 1.2 M€ devrait être subventionné à hauteur d'environ 50%.
- La maison de la Commune – travaux démolition (fin 2023)
- Travaux de voirie chemin de l'Epinais
- Création Parking
- Cimetière allées par campagne pluri annuelle
- Jardins communaux – 7 cabanons
- Ecole primaire – monte-charge
- Caméras Voirie : Reine Mathilde, Miocque, Rollon, Promenade touquais, Aldi, Haut-Epinais
- Tennis réfection
- Toitures diverses
- Bâches incendie
- Chauffage
- Aire de jeux
- Téléphonie (sans doute en location)

C'est un effort d'investissement conséquent pour la Commune qui dispose d'un budget de fonctionnement de 5 000 000 € de recettes avec principalement des recettes figées et dont les dépenses réelles en forte augmentation en 2023 vont avoisiner 4 400 000 €, en fonction notamment du coût de l'énergie.

La vente de l'ancien club chouette devrait intervenir courant 2023 et devrait représenter environ 1.8 m€ et aidera au financement de nos grands projets.

La dette est d'environ 1 200 000 € fin 2022 et représente une charge de remboursement de 270 k€ pour 2023 ce qui, en ces temps, est un atout, il faudra veiller à ne pas alourdir de trop la mensualité de remboursement dans les années à venir.

A l'heure actuelle et dans ce contexte inflationniste, ces investissements ne peuvent être considérés que comme des pistes de réflexion et sont en cours de devis plus précis. Ces prévisions pourront faire l'objet d'un arbitrage avant le budget 2023. En ces temps de recettes contraintes, le temps pris à la négociation de chaque devis est un impératif et les demandes de subventions qui en découlent également.

CONCLUSION

Au niveau communal, en privilégiant notre axe de prédilection depuis des années à savoir investir en priorité dans tout ce qui nous permet de gagner en fonctionnement, en négociant chaque devis, en ayant une dette faible, nous avons pu contenir nos dépenses jusqu'à présent.

Cela étant, avec l'inflation des dépenses et des coûts supplémentaires à venir comme les hausses d'énergie, le coût d'exploitation du Grenier à Sel et sans augmentation de recettes, c'est un nouveau modèle qu'il faudra inventer en lien avec les Communautés de Communes.

Ces dernières, en ayant bénéficié de la fiscalité entreprise et autres recettes devront, à l'avenir, aider les Communes dans leurs investissements directs afin de maintenir ou développer les infrastructures sur chaque territoire communal avec un saupoudrage de mutualisation dans le prêt de matériels..., faute de quoi, ce sont des transferts de compétences qui devront s'accélérer ou des investissements reportés ou annulés.

L'Etat en dotant les Communautés de Communes de recettes, jadis communales, a aussi mis des leviers permettant de redescendre des recettes vers les Communes.

P. PERSUY précise que « le budget des communes et de plus en plus contraint, alors que celui des communautés de Communes est relativement à l'aise, ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il va se poursuivre. Ce qui va impliquer qu'une réflexion sera indispensable sur ce sujet.

Après étude du DOB, dans la section de fonctionnement, le résultat sera, c'est certain, inférieur à celui de l'année dernière. Nous avons commencé en 2022 à payer une partie de l'évolution inflationniste, sans pour autant avoir les recettes de cette évolution inflationniste. Sur nos recettes de fonctionnement, une majorité correspondent aux résidences secondaires et nous allons en 2023 rattraper en matière de recettes une partie de l'inflation que nous avons déjà subit en matière de dépenses. Ce qui ne règlera pas le problème, Il faut donc sur le fond maîtriser les dépenses. »

P. ROBERT précise que « l'objectif est de viser le million de résultats, mais que nous ne pourrions peut-être pas y parvenir seuls et que nous devrions réfléchir au niveau de la Communauté de Communes. Toutes les recettes remontant à un seul endroit et toutes les dépenses étant à gérer par les différentes Communes, jusqu'à présent, cela s'équilibrait plus ou moins.

Il souligne également « que Mme le Maire, depuis son premier mandat, a essayé de ne dépenser que l'argent à disposition, ce qui n'a pas été sans critiques. Aujourd'hui, en voyant tous les investissements réalisés sur l'année 2022 et les projets pour les années à venir, il faudra très certainement en reporter certains, et demander aux équipes de travailler sur les budgets et les demandes de subventions. C'est donc une réflexion nouvelle à avoir pour les années à venir et dans un mode de fonctionnement à repenser complètement »

Mme Le Maire précise que « notre Commune a toujours géré son budget comme une entreprise, alors que les Communautés de Communes n'appliquent pas forcément ce principe, même si la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est préservée avec une bonne gestion ».

P. PERSUY ajoute que « sur l'investissement, la vision est relativement optimiste, mais les projets d'investissements sont très importants ». Mme le Maire précise que les délais de réalisation sont très longs, ce à quoi P. PERSUY répond qu'il n'est pas inquiet, mais qu'il aimerait comme ces projets sont sur plusieurs années qu'on envisage de planifier les dépenses d'investissement d'ici à la fin de la mandature, pour voir si on augmente l'endettement ou si on limite l'investissement.

P. ROBERT lui répond que « ce sont des prévisions et qu'on pourra les revoir lors du budget ».

D. SALZET demande des précisions pour le projet du Parc des Valasses, en quelle année ce projet sera réalisé, une rencontre avec les propriétaires mitoyens a-t-elle eu lieu ? Les voisins sont inquiets...

Mme le Maire lui répond que « beaucoup de choses ont été dites et que finalement le projet est de créer un parc pour les enfants et les familles. La première mission a été de trouver un paysagiste, deux entreprises ont été reçues et une nous paraît présenter un projet réaliste. Le deuxième sujet était de débuser le ruisseau des Valasses, mais ce sujet est lié au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques et les décisions sont très longues à prendre. Ces sujets seront présentés par les entreprises en début d'année et seront présentés aux propriétaires à l'issue de ces présentations ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023.



DELIBERATION N°7
OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2023
A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS DU BUDGET 2022

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Dans l'attente du vote du budget 2023, il convient d'autoriser Mme Le Maire à procéder à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2022.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement 2023 à hauteur de 25% des inscriptions du budget prévisionnel 2022 comme suit :

| CHAPITRE | COMPTE | DEPENSES INVESTISSEMENT | BUDGET 2022 | AUTORISATION 25% |
|-----------|-----------|--|---------------------|---------------------|
| 20 | 20 | Immobilisations incorporelles (études /logiciels) | 350 561,20 | 87 640,30 |
| | 2031 | Frais d'etudes, maitrise d'oeuvre.. | 335 561,20 | 83 890,30 |
| | 2051 | Concessions et droits logiciels | 15 000,00 | 3 750,00 |
| | 2088 | Autres immobilisations incorporelles | | |
| 21 | 21 | Immobilisations corporelles | 2 284 788,80 | 571 197,20 |
| | 2111 | Terrains nus | 0,00 | 0,00 |
| | 2112 | Terrains voirie | 0,00 | 0,00 |
| | 2116 | Terrain cimetières | 0,00 | 0,00 |
| | 2121 | Plantation arbres et arbustes | 0,00 | 0,00 |
| | 2128 | autres agencement terrain | 96 222,00 | 24 055,50 |
| | 2131 | Constructions | 0,00 | 0,00 |
| | 21312 | Batiments scolaires | | 0,00 |
| | 2132 | Immeuble de rapport | | 0,00 |
| | 21316 | Aménagement et Equipements du cimetiere | 80 000,00 | 20 000,00 |
| | 21318 | acquisition -Constructions-gros œuvre autres batiments publics | 470 000,00 | 117 500,00 |
| | 2135 | Agencement des constructions et batiments (interieur des batiments) | 1 011 151,60 | 252 787,90 |
| | 2138 | Autres constructions (abri,serre...) | 0,00 | 0,00 |
| | 2151 | Reseaux voirie (constructions, renovation.. VOIRIE) | 216 937,52 | 54 234,38 |
| | 2152 | Installations voirie (barrières,signalisation,ralentisseurs,aménagt | 10 437,24 | 2 609,31 |
| | 21531 | Reseaux adduction eau (captage source et plan d'eau) | 0,00 | 0,00 |
| | 21532 | Reseaux d'assainissement (égout..) | 0,00 | 0,00 |
| | 21533 | Reseaux cablés | 1 193,33 | 298,33 |
| | 21534 | Réseaux d'électrification | 33 389,72 | 8 347,43 |
| | 21538 | Autres réseaux | 0,00 | 0,00 |
| | 21568 | Autres matériels et outillage d'incendie (bornes/extincteurs..) | 40 000,00 | 10 000,00 |
| | 21571 | matériel roulant de voirie | 0,00 | 0,00 |
| | 21578 | Autre matériel et outillage de voirie (illuminations /barrieres amovibles) | 5 000,00 | 1 250,00 |
| | 2158 | Autres materiel et outillage techniques (tracteur pelouse...) | 650,00 | 162,50 |
| | 2181 | Installations gles agencements et aménagement divers | 0,00 | 0,00 |
| | 2182 | Materiel de transport | 25 684,82 | 6 421,21 |
| | 2183 | Materiel bureau et informatique | 20 000,00 | 5 000,00 |
| | 2184 | Mobilier | 10 000,00 | 2 500,00 |
| | 2188 | Autres immobilisations corporelles (aires de jeux, distributeur, équipt sportifs,alarme..) | 264 122,57 | 66 030,64 |
| 23 | 23 | Immobilisations en cours (travaux voirie et batiments en cours) | 1 941 407,87 | 485 351,97 |
| | 2313 | Immobilisations encours constructions | 1 941 407,87 | 485 351,97 |
| | 2315 | Immobilisations encours installations, materiel et outillage | 0,00 | 0,00 |
| | | TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 4 576 757,87 | 1 144 189,47 |

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** l'ouverture des crédits d'investissement 2023 tels que présentés dans la présente délibération à hauteur de 25% des inscriptions du budget prévisionnel 2022.



DELIBERATION N°8

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR-DSIL 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Il est demandé d'autoriser Madame Le Maire, où l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2023, afin de financer les travaux de construction de la Maison de la Commune estimés à environ 5 500 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à demander une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et/ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), qui pourrait subventionner les études et les travaux de cette opération, estimés à 5,5 millions € HT

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 20 et 21 au budget 2023 et suivants.



DELIBERATION N°9

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Il est demandé d'autoriser Madame Le Maire, où l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre du contrat de Territoire 2022-2026 pour l'exercice, afin de participer au financement des travaux de construction de la Maison de la Commune estimés à environ 5 500 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter l'inscription de cette opération de construction d'une maison communale, auprès du Département du Calvados, au titre du contrat de Territoire 2022-2026.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 20 et 21 au budget 2023 et suivants



DELIBERATION N°10
ADOPTION DES TARIFS 2023
DE LA SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE (CF ANNEXE N°2)

Mme le Maire précise à l'assemblée qu'un nouveau directeur de la SPL a été nommé, après une rencontre avec le DGS W. BRARD, ce directeur nous a informé que la SPL souhaitait faire des travaux dans l'Office du Tourisme de Touques, élargir les horaires d'ouverture et la Mairie va pouvoir sans augmenter ses frais, faire remonter ses infos en tête de liste, cette communication étant plutôt positive pour la Commune.

P. NOGUET présente le projet de délibération.

Le contrat d'objectifs de la SPL In Deauville définit des actions touristiques communales et en particulier le marketing territorial, notamment par l'exploitation commerciale de la marque territoriale IN DEAUVILLE.

Dans ce cadre, les tarifs maximums pratiqués par la SPL pour 2023 doivent faire l'objet d'un accord préalable de notre Commune.

Il est demandé d'approuver les tarifs que vous trouverez ci-dessous :

ENCARTS PUBLICITAIRES - Tarifs 2023 HT

| GUIDES inDEAUVILLE "HISTOIRES A PARTAGER" | | | | | | |
|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--|---|--|
| Tarifs HT | 4e de couverture | 3e de couverture | 2e de couverture | Page intérieure | 1/2 page intérieure (uniquement dans le Carnet d'adresses en fin de guide) | 2e page achetée dans un guide MKG (valable sur la page la moins chère) |
| | 1 500,00 € | 1 200,00 € | 1 200,00 € | 800,00 € | 690,00 € | -10% |
| Bandeaux e-newsletter hebdo "Ma semaine inDeauville" | | | | Création graphique encart publicitaire | | |
| Tarifs HT | 1 parution à la semaine | 2 parutions consécutives | 3 parutions consécutives | Création encart publicitaire par graphiste | | |
| | 300,00 € | 400,00 € | 600,00 € | 50,00 € | | |

VISITES GUIDEES - tarifs 2023

| Tarifs TTC visites individuelles, guidées et thématiques | |
|--|---------|
| Adulte toutes visites (à partir de 18 ans) | 7,50 € |
| Enfant (5-17 ans) | 6,50 € |
| Enfant - de 5 ans | Gratuit |
| Famille 2 adultes + 3 enfants visites ludiques et secrets de plage | 31,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **APPROUVE** lesdits tarifs.



DELIBERATION N°11
**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme le Maire présente le projet de délibération et demande l'autorisation de passer la parole au Directeur Général des services, W. BRARD.

La SPL nous a contacté pour nous demander de présenter le rapport d'activité de la SPL. Dans le cadre du contrôle de ses activités, la Loi NOTRe impose à ses membres tous les ans de présenter ce rapport aux Conseils Municipaux avec les grands chiffres budgétaires et les actions mises en place.

A ce titre, il vous est demandé d'approuver le rapport 2021, établi par les membres du Conseil d'Administration de cette structure, comme il vous est présenté ci-dessous.

La commune de Touques est représentée par Mme Evelyne RENAULT.

Conformément au règlement intérieur de la SPL, deux comités de développement « CODEV » sont constitués afin d'assurer le suivi des contrats conclus entre les actionnaires et la SPL, Mme Patricia NOGUET représentant la Ville au sein du Comité de Développement Marketing Territorial.

Les représentants de la Ville ont assisté, en 2021, à 1 réunion du Conseil d'Administration et à 2 du CODEV Marketing territorial, au cours desquelles ils ont pu suivre l'avancée des projets et activités de la SPL.

Relations contractuelles ville / SPL en 2021 :

- Concession de service actions touristiques communales-marketing territorial (année),
- Bail pour les locaux du BIT sis Place Lemercier,

Le marketing territorial en 2021

L'équipe a poursuivi sa démarche entamée en 2018 pour répertorier, organiser et transformer les atouts du Territoire en expériences à vivre ou histoires à partager, selon la ligne éditoriale retenue.

Des thématiques sont développées par univers motivationnels (*Plage et littoral *Cheval *Nature, parcs et randonnées * Gastronomie * Golf * Architecture et patrimoine *Nautisme * Tennis * Bien-être) ou selon la ligne rédactionnelle des « histoires à partager », avec une ligne éditoriale enrichie de nouveaux formats qui s'ajoutent aux guides : les Road trips, les cartes postales, les billets de blog.

En 2021 de nombreux nouveaux partenaires ont rejoint le réseau de partenaires touristiques : commerces, hôtels, restaurants, prestataires de loisirs, afin de créer du lien, faire émerger des projets, tendant à renforcer l'identité du Territoire et les thématiques mises en avant par filières.

464 acteurs économiques se sont associés à la SPL en 2021, par l'achat de publicité sur le site Internet et dans les brochures.

La SPL a suscité la conception de produits et services sur le Territoire.

Trois types de produits sont commercialisés :

- Ventes sèches pour faire découvrir le territoire (ex : visites guidées destinées aux individuels),
- Travail réalisé autour de la conception de produits SPL sous forme de packs,
- Travail réalisé en accompagnant les prestataires à créer des produits thématiques.

Ces nouveaux produits sont ensuite mis en vente sur la plateforme numérique de réservations à l'adresse <https://resa.indeauville.fr>

La SPL a continué de développer la notoriété de la marque territoriale sous différentes formes :

- campagnes territoriales (campagne du « cœur » en 20/21),
- associé à un évènement qui rassemble 6000 sportifs en novembre chaque année,
- comme marque partagée, avec la signature "*Sharing stories*" commune aux multiples acteurs touristiques et collectivités territoriales,
- en déploiement des signes visibles (BIT, autocollants partenaires : wifi territorial),

- diffusion de guides touristiques et plans,
- gamme de produits dérivés qui se développe en cohérence avec les valeurs et symboles du territoire.

Une nouvelle page d'accueil du site internet a été mise en ligne en décembre 2021, construite selon les étapes du parcours d'un voyageur, pour tenir compte de l'audit du site internet réalisé en 2020 par la société SCET (Services Conseil Expertises Territoires).

1) Outils numériques

> Panorama de notre audience 2021 I

| | | |
|--|--|-------------------------------------|
| 956 255 | 14 595 | 52 122 |
| Connexions au site www.indeauville.fr | Abonnés à Ma semaine inDeauville | Abonnés aux réseaux sociaux |
| En baisse/2020 : 1 094 684 | En progression/ 2020 : 14200 | En progression/ 2020 : 47 178 |
| En progression /2019 : 845 484 | En progression /2019 : 14 349 | En progression /2019 : 40351 |

Au total, nous avons cumulé 863 000 contacts en 2021, contre 759000 en 2019 et 1 261 000 en 2020, soit 100 000 de plus qu'en 2019.

COMPTE DE RESULTAT 2021 commenté

La ligne « chiffre d'affaires » comprend les recettes de produits et services mais également les subventions communales. Celui-ci est supérieur à l'année précédente et au prévisionnel, notamment du fait de l'étalement sur 2 ans de la subvention Leader versée par l'Europe (75 k€).

Comme l'an dernier, les ventes de produits dérivés en boutiques et des visites guidées augmentent fortement la réservation à distance, pour ces dernières, étant facilitée par la plateforme numérique.

Les charges de fonctionnement sont inférieures au prévisionnel, maîtrisées dans un contexte sanitaire. Enfin, les charges de personnel sont supérieures au prévisionnel du fait d'une nouvelle répartition analytique des postes mutualisés (répartition sur 2 budgets contre 12 budgets en 2020), et de la création de postes.

Ainsi, le résultat comptable du marketing territorial affiche un déficit inférieur au prévisionnel, soit -29.739 euros contre -41.726 euros budgétés. Ce déficit est réparti entre les 11 communes associées selon un prorata établi conformément à leur faux de financement du service public.

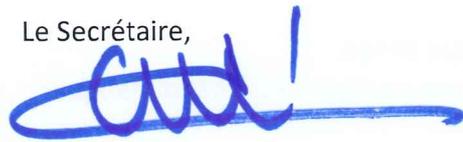
Pour conclure, la SPL constate une bonne dynamique au fil des années, qui permet de réduire le déficit comptable malgré un contexte touristique encore complexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les conclusions du rapport.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021 des membres du Conseil d'administration au Conseil Municipal, ci-dessus exposé.

La séance est levée à 19H10,

Le Secrétaire,



Maxime CONTENTIN

Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} Maire Adjoint
Par délégation,

David MULLER

